

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 19 juin 2023

## **Le Compte financier unique**

Par délibération du 4 octobre 2021 le Conseil Municipal avait décidé d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 en lieu et place de l'instruction M14 ,cette nomenclature M57 devant être généralisée pour les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dans cette même délibération, la commune s'était portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour la période de 2022 à 2024. Le CFU est le document qui se substitue, durant la période de son expérimentation (2022-2024), au compte administratif et au compte de gestion. Il doit devenir, en 2024, la nouvelle norme de présentation des comptes locaux, si le législateur en décide ainsi à l'issue de la phase d'expérimentation. La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le passage à la M57 et l'instauration du CFU sont les préalables requis pour aller vers la certification des comptes des collectivités locales qui pourrait devenir obligatoire, dans un premier temps, pour les plus importantes d'entre-elles selon des critères à définir. 25 collectivités (2 Conseils Régionaux, 6 Conseils Départementaux, la Ville de Paris...) expérimentent déjà cette certification des comptes. La Cour des Comptes dans son « Bilan final de l'expérimentation de la certification des comptes locaux » publié en janvier 2023 écrit : « Il importe que toutes les collectivités soient concernées par cette démarche de fiabilisation des comptes locaux. La certification, qui en est le mode le plus abouti, mais aussi le plus exigeant et le plus coûteux, ne s'imposerait qu'aux plus importantes d'entre elles ». Pour généraliser la certification, la Cour envisage de fixer des seuils définis selon des critères, comme le niveau du budget de fonctionnement correspondant au niveau de chiffre d'affaires du secteur privé exigeant une certification annuelle ou le niveau de budget des établissements publics de santé (100 M€ de recettes) ou, enfin, le seuil financier des contrats de Cahors, soit un budget de fonctionnement supérieur à 60 M€.

## **La difficile comparaison des exercices 2021 et 2022**

Ensuite, il convient de souligner que l'exercice 2021 avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire (fonctionnement d'un centre de vaccination à partir de fin avril 2021, fermeture d'écoles en avril 2021) ; Par ailleurs des événements exceptionnels à fort impact budgétaire sont venus renforcer cette difficulté de comparaison des sections de fonctionnement 2021-2022 avec notamment :

- Le traitement comptable de la subvention de la saison culturelle 2020-2021 du Pin Galant qui s'est traduit par une recette de 2.2 M€ (remboursement de la SEM MGE à la ville) et une dépense (indemnité d'imprévision) de 0.6 M€ pour le CA 2021 de la ville.
- L'encaissement d'une recette exceptionnelle droits de mutation d'un montant de 1.4 M€ en février 2021,
- La prise en charge du centre de vaccination du Pin galant du 29 avril au 29 octobre 2021, puis de la Maison des Associations à compter de décembre 2021, qui a généré une dépense de 0.7 M€.

L'année 2022 est également marquée par des événements compliquant la lecture de l'évolution 2021-2022 avec la montée de l'inflation pesant, notamment, sur les fluides et l'alimentation, ainsi que par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022 fixée à + 3.5 %.

Ces éléments ont pour conséquence de :

- Tasser l'évolution des recettes de fonctionnement qui affichent une progression apparente limitée à 0.3 % mais qui est proche de 4 % après retraitement des facteurs exceptionnels,
- De limiter la lisibilité de l'évolution 2021-2022 de nos charges de fonctionnement qui s'affiche à + 6.4 % avec en 2021 des fermetures de services et le fonctionnement d'un centre de vaccination et en 2022 un niveau d'inflation record et la hausse des dépenses de personnel.

- Réduire l'autofinancement à 9.6 M€, qui revient ainsi à son niveau constaté au cours des années 2018 à 2020. Le montant de 14.4 M€ relevé en 2021 était la conséquence de fortes recettes exceptionnelles.

L'évolution de la section d'investissement reste quant à elle constante, avec une tendance très dynamique, observée depuis plusieurs années déjà, qui se poursuit avec un montant de dépenses d'équipement de 33.6 M€.

On rappelle enfin, pour mémoire, que depuis la crise sanitaire, débutée en mars 2020, il n'y a plus de contractualisation (augmentation encadrée par l'Etat des dépenses de la ville) de nos dépenses de fonctionnement. Aussi comme en 2021, l'exercice 2022 n'a pas été soumis aux règles du contrat de Cahors. Un focus sur ce sujet est abordé avec la présentation des dépenses de fonctionnement.

## LE RESULTAT GLOBAL

L'exercice 2022 voit son résultat de clôture, qui intègre les dépenses et les recettes reportées, se situer à un niveau moins élevé qu'en 2021 : + 4.1 M€ en 2022 contre + 5.5 M€ en 2021. Ce résultat se décompose comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 13.96 M€
- résultat d'investissement : - 9.83 M€

La bonne gestion financière de la commune a, comme pour les années passées, permis de soutenir de nombreuses actions visant à accompagner la population, les associations ou les acteurs économiques dans un contexte économique rendu difficile avec la forte reprise de l'inflation. On note parmi ces nombreuses actions :

- la progression de la subvention versée au CCAS (3.6 M€ en 2019, 4 M€ en 2020, 4.1 M€ en 2021 et 4.9 M€ en 2022 soit + 36 % de 2019 à 2022) permettant de développer l'accompagnement des plus fragiles
- le maintien des services publics municipaux malgré la progression de l'inflation (fluides + 29 %, repas SIVU + 11 %) ;
- la création de places de crèches, le développement des vacances apprenantes, la mise en place du dispositif carte jeunes, des actions relatives à la santé et l'insertion, la démoustification et des plans de titularisations.

La dynamique des dépenses d'investissement caractérise également le présent CFU. Pour la sixième année consécutive, nos dépenses d'équipement progressent fortement (+ 21 % entre 2021 et 2022) pour approcher les 34 M€. Ces dépenses, détaillées dans le présent rapport, concernent de nombreux domaines comme le scolaire, les sports, les maisons des habitants, les parcs publics mais également le lancement d'opérations importantes comme la rénovation - extension du Krakatoa, la rénovation des groupes scolaires Oscar Auriac, Jules Ferry et Jean Macé ou la réalisation du gymnase Léo Lagrange (gérées par des marchés de maîtrise d'ouvrage déléguée attribués par délibération du conseil municipal du 3 octobre 2022)

Sur un plan financier on peut synthétiser l'exercice 2022 comme suit :

- Les conséquences budgétaires de la crise sanitaire s'estompent largement pour laisser la place aux conséquences de la forte inflation impactant les dépenses de fonctionnement (fluides et alimentation notamment) et d'investissement (révisions de prix des marchés en cours et attributions des nouveaux marchés de travaux)

- Un autofinancement (9.6 M€) conforme à la tendance passée (2018-2020) après un pic en 2021 (14.4 M€) lié aux recettes exceptionnelles :

Autofinancement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	5.0 M€	6.6 M€	8.5 M€	9.8 M€	9.2 M€	14.4 M€	9.6 M€

- des dépenses d'équipement encore en croissance à un niveau élevé de 33.6 M€,

- enfin, la ville a emprunté en 2022 pour un montant de 13 M€ après une période 2016 - 2021 caractérisée par un très faible recours à l'emprunt.

Recours à l'emprunt	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	-	-	-	-	5 M€	-	13 M€

### Le CFU en synthèse

Réalisation 2022 en €	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>REALISATIONS EXERCICE 2022</b>	<b>127 752 192,10</b>	<b>134 440 101.40</b>	<b>6 687 909.30</b>
FONCTIONNEMENT	90 396 098,08	98 843 114.27	8 447 016,19
INVESTISSEMENT	37 356 094,02	35 596 987.13	- 1 759 106.89
<b>RESULTATS REPORTEES 2021</b>	<b>9 978 059.72</b>	<b>5 518 883.95</b>	<b>- 4 459 175.77</b>
FONCTIONNEMENT		5 518 883,95	5 518 883,95
INVESTISSEMENT	9 978 059,72		9 978 059,72
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			<b>2 228 733.53</b>

### **RESTES A REALISER**

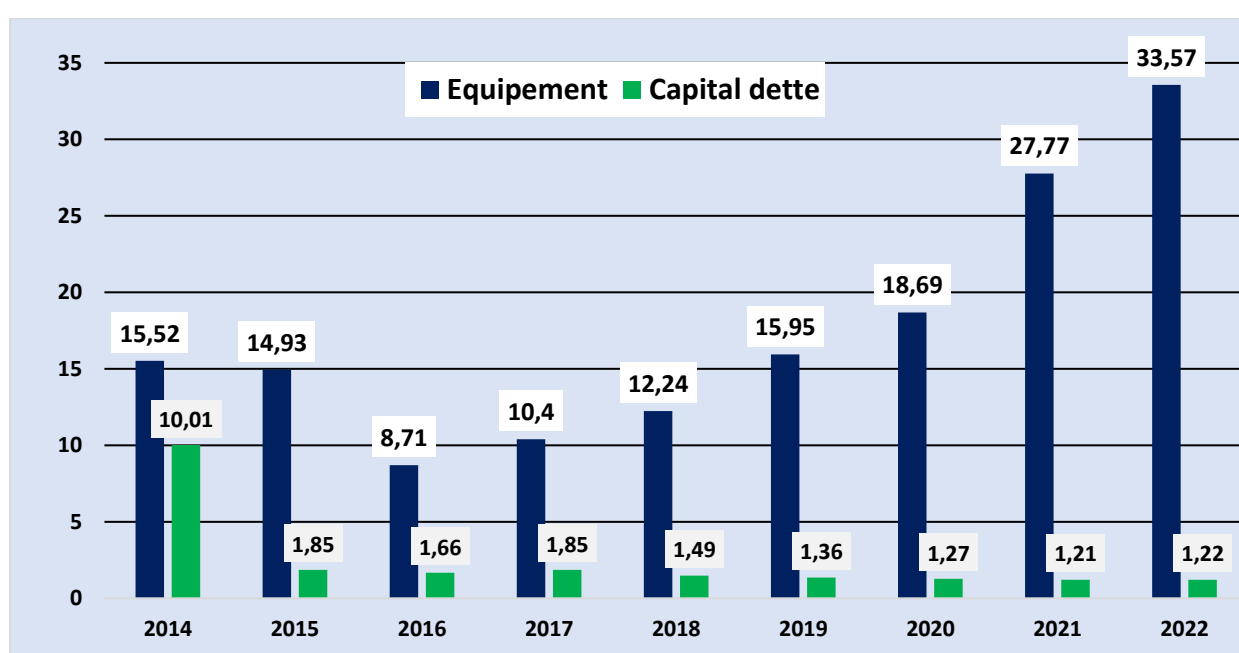
INVESTISSEMENT	10 538 319.94	12 446 355.78	1 908 035.84
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>4 136 769.37</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Trois types de dépenses composent la section d'investissement :

- les dépenses d'équipement (études, acquisitions, aménagements de terrains, travaux...) mandatées sur l'exercice et les dépenses d'équipement engagées et non mandatées (soit les restes à réaliser),
- les dépenses financières (remboursement du capital de dette),
- les dépenses d'ordre (essentiellement la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement)

Dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette (en M€) depuis 2014 :



### Commentaire :

- des dépenses d'équipement en progression continue depuis 2017, progression qui se poursuit en 2022
- un remboursement du capital de la dette stable à un niveau très faible de 1.2 M€

## **I – Les dépenses réelles d’investissement**

Les dépenses réelles d’investissement 2022 atteignent 34 814 108 € décomposées comme suit :

- Dépenses d’équipement : 33 576 188 €
- Dépenses financières : 1 237 920 €

### **I.1 LES DEPENSES D’EQUIPEMENT : 33 576 188 €**

EN €	PREVISIONS BUDGETAIRES BP + BS + DM	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION	RESTES A REALISER (Dépenses reportées)
2022	46 830 408.48 €	33 576 187.78 €	71.70 %	10 538 319.94 €
2021	43 229 222.31 €	27 773 967.83 €	64.25 %	11 730 545.14 €
2020	31 975 616.49 €	18 691 028.95 €	58.5 %	10 252 609.31 €
2019	26 779 215 €	15 947 068.82 €	59.5 %	7 965 934.27 €

On observe en 2022, et ce pour la sixième année consécutive, une croissance importante des dépenses d’équipement réalisées par rapport à l’exercice N-1 :

- Entre 2018 et 2019 : croissance des dépenses d’équipement de 30%,
- Entre 2019 et 2020 : progression des dépenses d’équipement de 17 %,
- Entre 2020 et 2021 : progression des dépenses d’équipement de 49 %
- Entre 2021 et 2022 : progression des dépenses d’équipement de 21 %

Par ailleurs le taux de réalisation des dépenses d’équipement est également en amélioration, à près de 72 % avec la généralisation de la procédure des autorisations de programmes / crédits de paiement.

En détail, les dépenses d’équipement se répartissent dans les domaines d’intervention de la collectivité de la façon suivante :

<b>Une ville pour tous les âges</b>	<b>10 776 451</b>
Travaux d’entretien des groupes scolaires	1 173 578
Nouveau groupe scolaire de Chemin Long	6 251 385
Rénovation du groupe scolaire Marcelin Berthelot	1 836 304
Groupes scolaires Auriac, Ferry, Macé	88 976
Etude rénovation école Les Bosquets	30 254
Travaux dans les crèches	712 867
Matériel - mobilier écoles, crèches, restaurants scolaires	323 532
Subvention multi accueil de Caillavet	300 000
Travaux RPA Fauvettes, foyer du Jard	59 555

<b>Une ville à vivre</b>	<b>4 710 662</b>
Travaux dans les Parcs	676 613
Travaux Plaine des sports de Beutre	330 134
Modernisation de l'éclairage public	1 293 516
Aménagement extérieur des écoles et des cours	351 046
Etude Maison de la nature	37 322
Acquisition foncière dont parcelle pour la ferme urbaine	461 415
Etudes ferme urbaine	37 920
Acquisition de vélos électriques	218 190
Aides achats composteurs, vélos, récupérateurs eau, divers transition écologique...	39 630
Aménagements de voies, espaces extérieurs (mail Sampiéri)	666 970
Panneaux photovoltaïques	597 906

<b>Une ville créative</b>	<b>674 020</b>
Travaux bâtiments culturels et études Krakatoa	361 070
Maison des arts	196 227
Matériel et mobilier Arts Visuels	28 007
Achat d'instruments de musique et équipement conservatoires	60 464
Equipement médiathèque	28 252

<b>Une ville en forme</b>	<b>8 367 314</b>
Aqua stadium – participation initiale	1 433 333
Travaux salles de sports et gymnases	467 080
Réhabilitation gymnase Herriot	1 348 013
Création d'un terrain de sports synthétique au Burck	636 229
Tennis extérieurs roseraie et terrain rugby Brettes.....	3 152 217
Concours/maîtrise d'œuvre gymnase Chemin Long	110 457
Nouveau gymnase Léo Lagrange	100 899
Préau multisports Léo Lagrange	443 223
Equipements divers stades et salles de sports	325 185
Travaux d'amélioration énergétique gymnase Colombier	244 949
Travaux d'amélioration énergétique gymnase Jean Macé	105 729

<b>Une ville citoyenne</b>	<b>94 997</b>
Matériel hygiène et sécurité	32 970
Equipement Police Municipale	62 027

<b>Une ville solidaire</b>	<b>5 390 730</b>
Logement social, Aides secteur locatif, logements d'urgence	496 490
Maison des Habitants d'Arlac	1 787 492
Maison des Habitants de Chemin long	33 293
Equipements publics de La Glacière	2 829 843

Travaux dans divers MDH dont Beutre, le Burck	168 857
Subventions d'équipement cohésion sociale	74 755

<b>Administration générale</b>	<b>3 562 014</b>
Attribution de compensation d'investissement et révisions de niveaux de services	1 418 323
Acquisition et renouvellement de véhicules	130 174
Imprimerie, communication	105 155
Mobilier et matériel pour les services municipaux	290 420
Matériels nettoyage et restauration	90 875
Travaux bâtiments administratifs (Hôtel de Ville – Locaux syndicaux – CTM.....)	750 766
Rénovation de chaufferies – études thermiques divers bâtiments	776 301

<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS</b>	<b>33 576 188</b>
-----------------------------------	-------------------

## I.2 LES RESTES A REALISER : 10 538 320 €

Constitués des restes à payer au 31/12/2022, soit les dépenses engagées sur les crédits inscrits en 2022 mais non encore mandatées à la fin de l'exercice 2022. Ces restes à réaliser ont été repris dans le budget primitif voté au dernier Conseil Municipal. Parmi les reports les plus significatifs on peut citer :

- Maison des Arts : 1.1 M€
- Divers bâtiments administration générale : 0.9 M€
- Divers bâtiments éducation jeunesse : 0.6 M€
- Groupe scolaire M Berthelot : 0.2 M€
- Gymnase E Herriot : 0.2 M€
- Gymnase de Chemin Long : 0.2 M€
- Mobilier et matériel scolaire et jeunesse : 0.2 M€
- Travaux de réduction de consommation d'énergie : 0.3 M€
- Groupe scolaire de Chemin Long : 0.9 M€
- Eclairage public : 1.4 M€
- Aménagement parcs et espaces verts : 0.9 M€
- Terrain de rugby Robert Brettes : 0.9 M€
- Patrimoine sportif : 0.9 M€
- Maison de la nature : 0.2 M€
- Véhicules : 0.1 M€

## I.3 LES CHARGES FINANCIERES : 1 237 920 €

Les charges financières sont composées du remboursement de la dette pour 1 226 442 € ainsi que de 11 478 € de cautionnements versés (dont un dépôt de garantie de 11 238 € versé à Bordeaux Métropole dans le cadre de l'acquisition des parcelles HH 175 et 176 délibérée par le Conseil Municipal du 30 juin 2021).

Le remboursement de la dette de 1 226 442 € :

- Dette classique : 893 109 €
- Flux revolving : 333 333 €

L'amortissement 2022 du capital de la dette, hors crédit revolving, est stable : le compte 1641 « remboursement de capital auprès des banques » se situe, comme en 2020 et 2021, à 0.9 M€.

L'encours de dette au 31 décembre 2020 s'établissait à 8.7 M€. En 2021 la commune n'avait pas fait appel à l'emprunt et l'encours de dette avait diminué à 7.5 M€. En 2022, la commune a mobilisé l'emprunt de 10 M€ contracté



en 2021 mais non encaissé. Cet emprunt a été réalisé à des conditions très favorables, taux fixe 0.78 % sur 20 ans. Avec le niveau d'investissement atteint en 2022, la commune a réalisé à la fin 2022 un emprunt complémentaire de 3 M€ auprès du Crédit Agricole à taux fixe 3.2 % sur 15 ans. Au 31 décembre 2022 l'encours de dette se situe à 19.2 M€

L'encours de la dette à l'habitant reste à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne nationale ce qui permet à la commune de conserver sa capacité d'investissement dans un contexte toujours très incertain.

#### Evolution de la dette par habitant :

EN €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mérignac	167 €	138 €	111 €	89 €	70 €	123 €	105 €	257 €
Moyenne nationale strate 50 00-100 000 habitants	1 437 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 370* €	1 361 €*	

\* Source : Chambre Régionale des Comptes - rapport d'observations définitives 2023 Ville de Mérignac

La capacité de désendettement des communes de la strate de 50 000 à 100 000 habitants est stabilisée à un niveau de 5 à 6 années depuis 2016. La commune de Mérignac demeure, quant à elle, à un niveau particulièrement faible. Avec les objectifs programmés dans le PPI présenté lors du ROB en Conseil Municipal de février dernier, cette capacité de désendettement devrait naturellement se rapprocher progressivement de la moyenne nationale actuelle. Cette tendance s'est amorcée en 2022 avec une évolution de 0.5 an à 1.8 année.

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	9.6	7.8	6.3	4.9	8.7	7.5	19.2
Epargne brute	6.69	8.42	10.03	11.15	10.43	15.6	10.8 M€
Capacité désendettement Mérignac Encours dette / Epargne brut	1,5 année	11 mois	8 mois	6 mois	10 mois	6 mois	1.8 année

## II – Les recettes réelles d'investissement

EXERCICE 2022	PREVISION	REALISATION	TAUX REALISATION	RESTES A REALISER
Subventions - chapitre 13	3 956 602.15 €	1 585 289.86 €	40 %	2 350 453.29 €
Dotations - chapitre 10 sauf compte 1068	5 311 523.00 €	5 311 523.37 €	100 %	-
Emprunt et dettes assimilés	23 891 810.39 €	13 000 611.79 €	54 %	10 000 000 €
Autres recettes	115 902.49 €	20 020.00 €	17 %	95 902.49 €
<b>TOTAL (hors 1068)</b>	<b>33 275 838.03 €</b>	<b>19 917 445.02 €</b>	<b>60 %</b>	<b>12 446 355.78 €</b>

### ➤ Dotations et fonds divers (hors 1068) : 5 311 523 €

- Fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) : 3 076 442 € (2 186 895 € en 2021)

Son montant est fonction du volume et de la nature des dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice N-1. Ce dispositif permet aux collectivités locales de récupérer la TVA acquittée sur leurs dépenses d'équipement de l'année N-1 à un taux fixé par l'Etat (16.4 %). Sa progression suit celle des dépenses d'investissement.

- Taxe d'aménagement : 2 235 081 € (1 801 642 € en 2021).

Bordeaux Métropole reverse la taxe d'aménagement perçue sur le territoire de la commune sous la forme d'un financement correspondant à 1/7 du coût des équipements communaux nets du FCTVA et des subventions perçues (sur la base du compte administratif de l'année N-1).

### ➤ Subventions : 1 585 290 €

#### ▪ Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Dispositif par lequel le Département de la Gironde soutient les dépenses d'équipement des communes. L'enveloppe globale est répartie entre l'ensemble des cantons girondins et les montants suivants ont été alloués à la Ville par les conseillers départementaux sur les cantons de la Ville :

- CANTON I : 85 596 €

- Site groupe scolaire Jean Jaurès – aménagement d'un local dédié à la médecine professionnelle

- CANTON II : 49 725 €

- Modernisation éclairage public

#### ▪ Rénovation du gymnase Herriot

- Département de la Gironde 93 417 €

- **Capteurs de CO2:**
  - Etat - Ministère Education Nationale 17 675 €
- **Maison des habitants d'Arlac :**
  - Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 : 500 850 €
- **Maison des habitants La Glacière :**
  - Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 : 273 533 €
- **Réhabilitation de la maternelle Cabiran**
  - Bordeaux Métropole : 424 494 €
- **Acquisition terrain ferme urbaine**
  - Bordeaux Métropole : 140 000 €

➤ **Recours à l'emprunt en 2022 : 13 000 000 €**

Comme précisé dans le paragraphe sur les charges financières, la commune, en 2022, a mobilisé l'emprunt de 10 M€ contracté mais non encaissé en 2021. Cet emprunt a été réalisé à des conditions très favorables, taux fixe de 0.78 % sur 20 ans. Avec le niveau d'investissement atteint en 2022, 33.6 M€, la commune a réalisé fin 2022 un emprunt complémentaire de 3 M€ auprès du Crédit Agricole à taux fixe 3.2 % sur 15 ans.

**LES RESTES A REALISER : 12 446 356 €**

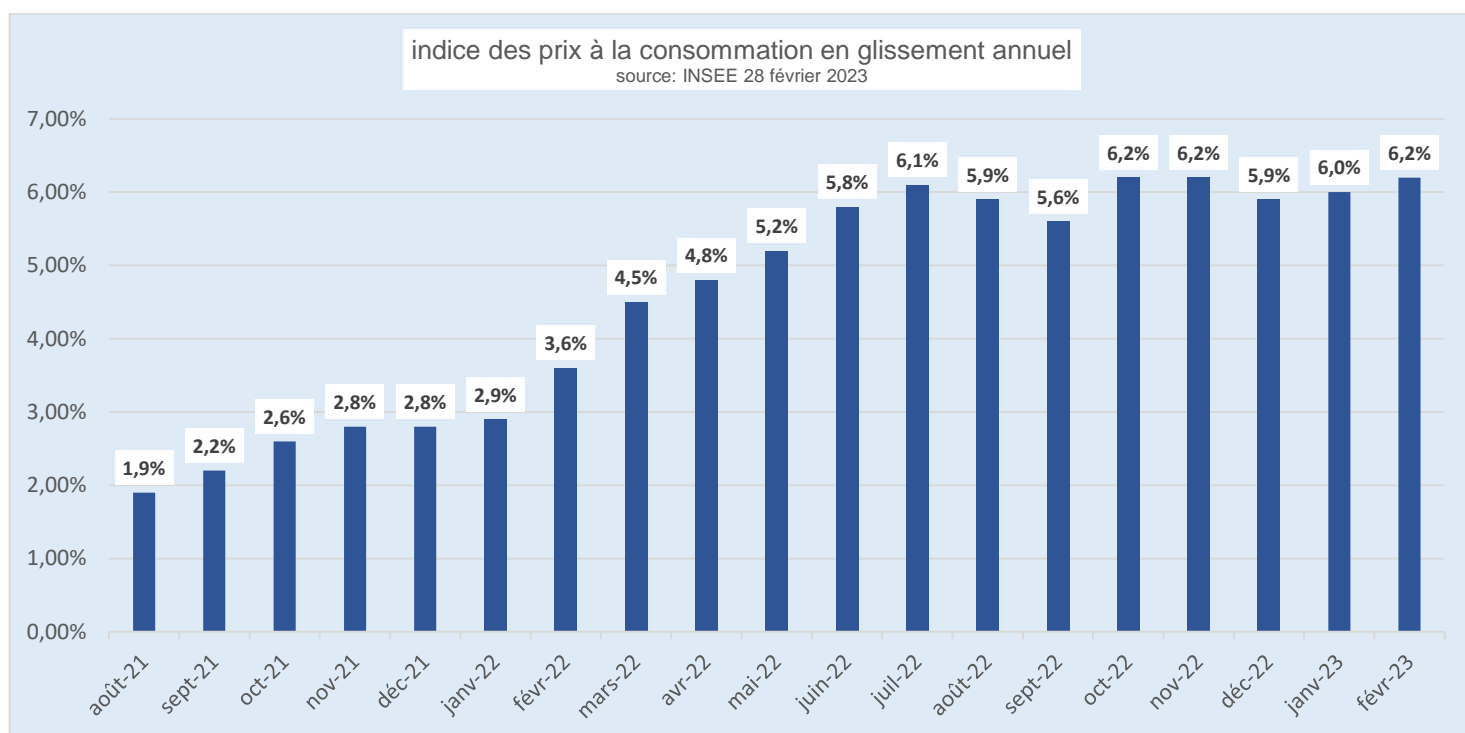
Constitués des recettes engagées mais non recouvrées au 31/12/2022 avec notamment :

- Emprunt de 10 000 000 € (prêt contracté en décembre 2022 et encaissé en 2023)
- Remboursement avance ADSI : 80 000 € (délibération du conseil municipal de décembre 2022)
- Solde du Fonds de concours de Bordeaux Métropole acquisition de la ferme urbaine : 60 000 €
- Solde de la Subvention Conseil départemental crèche de La Glacière : 85 248 €
- DSIL MDH et crèche de la Glacière : 240 968 €
- Subvention Conseil régional pour installation de panneaux photovoltaïques : 5 805 €
- Subvention Conseil départemental Gymnase Herriot : 93 418 €
- Subvention Conseil régional pour l'extension réhabilitation du Krakatoa : 800 000 €
- Subvention Bordeaux Métropole pour le groupe scolaire Arnaud Lafon : 450 000 €
- Subvention Conseil départemental pour le terrain synthétique du Burck : 74 880 €
- Participation Bordeaux Métropole pour l'éclairage public ligne de tramway aéroport : 540 135 €

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Avant de comparer les 2 derniers exercices (2021 et 2022), il convient tout d'abord de rappeler que la crise sanitaire avait impacté l'année 2021 avec des fermetures d'écoles, de restaurants scolaires (en avril – mai 2021) et des restrictions pour les activités culturelles ou sportives. Ces restrictions ont évidemment eu pour conséquence de réduire nos dépenses de fonctionnement comme les repas scolaires SIVU par exemple. Si certaines dépenses ont été réduites, nous avons, en 2021 porté de nombreuses charges liées à la crise sanitaire : subvention exceptionnelle au SIVU de restauration, indemnité d'imprévision versée à la SEM MGE Pin Galant au titre de la saison 2020-2021, dispositif chèque rentrée assos ou des exonérations de loyers, traitées comme des subventions versées (cinéma, la brasserie du cinéma ou le restaurant de la roseraie).

Si 2022 marque un retour du contexte sanitaire à la normale, c'est l'année de la forte montée de l'inflation, avec des premières conséquences majeures sur les budgets communaux touchés par la forte hausse des prix. Le graphique ci-dessous, déjà présenté avec le rapport BP 2023, illustre parfaitement la dynamique de l'indice des prix en 2022 amorcée dès la fin de l'année 2021.



## I – Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLE	Réalisé 2021	Voté 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	Evolution 2021-2022
011	Charges générales	15 697 638.90	17 904 915	16 804 219.51	93.9 %	+ 7.05 %
012	Charges de personnel	45 124 803.58	48 681 957	48 314 961.90	99.2 %	+ 7.07 %
014	Atténuations de produits	5 967 546.00	6 166 448	6 157 450.98	99.9 %	+ 3.18 %
65	Charges courantes	13 274 989.04	14 932 818	14 555 378.75	97.5 %	+ 9.65 %
66	Charges financières	98 371.79	133 000	131 809.72	99.1 %	+ 33.99 %
67	Charges exceptionnelles	1 148 286.99	40 000	1 200.99	3 %	S. O
<b>Total dépenses réelles hors provisions</b>		<b>81 311 636.30</b>	<b>87 859 138</b>	<b>85 965 021.85</b>	<b>97.2 %</b>	<b>+ 5.72 %</b>
68	Dotations aux provisions	82 000.00	611 433	611 433.00	100 %	+ 645 %
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>81 393 636.30</b>	<b>88 470 571</b>	<b>86 576 454.85</b>	<b>97.9 %</b>	<b>+ 6,4%</b>

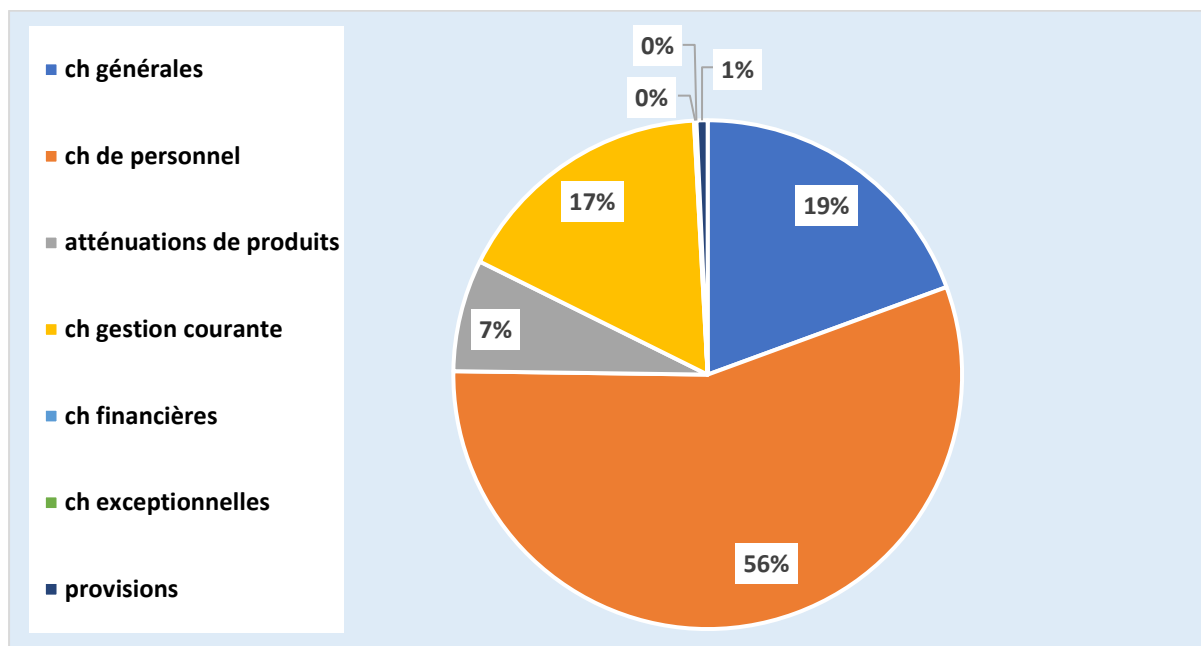
On remarque une progression globale des dépenses réelles de fonctionnement de + 6.4 % (5.7 % hors dotations aux provisions). Cette progression se caractérise notamment par :

- la progression des chapitres 011 et 012 de 7 % du fait de la sous consommation de 2021 (fermeture des écoles...), de la reprise de l'inflation et de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.
- le chapitre 65 « charges courantes » évolue de 9.65 % avec la progression de 800 000 € de la subvention versée au CCAS
- La croissance des frais financiers (chapitre 66) est de 34 %.
- les charges exceptionnelles du chapitre 67 en baisse de 1.1 M€ car ce chapitre est peu utilisé avec le nouveau référentiel comptable M57. Par ailleurs des dépenses liées à la crise sanitaire avaient été exécutées sur ce compte en 2021.

### Focus contractualisation :

Depuis la crise sanitaire le dispositif de contractualisation (augmentation encadrée par l'Etat des dépenses de la ville) de nos dépenses de fonctionnement a été suspendu. Aussi comme en 2020 et 2021, l'exercice 2022 n'a pas été soumis aux règles posées par le contrat dit de Cahors. Le souhait de l'Etat reste, toutefois, d'encadrer les dépenses des collectivités locales. Selon le ministre de l'économie et des finances le programme de stabilité 2023-2027, présenté le 26 avril dernier, en conseil des ministres et à l'Assemblée Nationale, doit se traduire par un « refroidissement » de la dépense publique. L'objectif présenté est celui d'une réduction de 0,5 % des dépenses publiques en volume des collectivités d'ici 2027 (l'évolution autorisée des dépenses des collectivités est de : taux d'inflation – 0.5 %). Une loi de programmation des finances publiques est attendue pour cet été, elle ne comporterait toutefois pas de contractualisation individuelle même si l'objectif de l'Etat est bien de réduire les dépenses des collectivités de 0.5 % en volume. La forme de l'encadrement reste donc à définir.

La répartition de nos dépenses réelles de fonctionnement par nature est la suivante :



#### **I.1 Les charges à caractère général : 16 804 220 € (15 697 639 en 2021)**

En progression de 7 % soit + 1.1 M€ par rapport à 2021. Représentant 17 % des charges globales de fonctionnement, elles correspondent aux frais de fonctionnement des services, aux coûts d'entretien des bâtiments, des équipements et du domaine public ainsi qu'aux prestations et achats liés aux activités déployées pour les services à la population. Le rebond de l'inflation constatée en 2022 est à l'origine de cette évolution.

Parmi les charges à caractère général les plus importantes on peut citer :

- Achats de prestations de service : 4 402 742 (3 964 764 € en 2021) soit + 11 %.  
Repas SIVU ; activités CLSH –séjours vacances et classes découvertes. La progression observée vient de la restauration scolaire qui subit la hausse des produits alimentaires et des effectifs.
- Electricité / eau / gaz / chauffage urbain : 3 541 193 € (2 748 027 € en 2021) soit + 29 %.  
On constate une forte inflation des fluides
- Fournitures diverses, fournitures d'entretien bâtiments : 1 937 214 € (2 042 894 € en 2021) en baisse de 5.2 %.
- Maintenance équipement / entretien équipement mobilier 1 151 563 € (1 093 156 € en 2021), + 5.3 %
- Frais de nettoyage des locaux par entreprise : 972 501 (856 259 € en 2021), +13 %

## I.2 Les charges de personnel : 48 314 962 € (45 124 804 € en 2021)

Elles sont en progression de 7.06% par rapport au CA 2021, soit + 3 190 158€

Cette augmentation est la résultante de plusieurs facteurs :

- Facteurs réglementaires : **1 702 100€**
  - L'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2022, entraînant une revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique avec un coût 403 300€
  - Revalorisation des carrières et des rémunérations de certains cadres d'emplois de la filière sociale : 77 700€
  - Versement d'une indemnité inflation : 128 000€
  - Augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5% au 01 juillet 2022 pour 750 000€
  - Versement de l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat 60 000€
  - Effet année pleine de la convention avec Pôle emploi 161 000€
  - Changement de chapitre comptable de la participation employeur pour la garantie maintien de salaire 111 000€
  - Mise en place d'une nouvelle cotisation patronale en faveur de l'apprentissage pour 2 600€
  - Progression du coût de la médecine du travail du fait de la progression des expertises médicales et des nouveaux arrivants pour 8 500€
  
- Facteurs structurels : **254 100€**
  - Le Glissement Vieillesse Technicité (dit GVT : avancements d'échelon, de grade et promotion interne), qui se situe autour de 227 500€. En 2022, cela correspond à 85 avancements de grade, 468 avancements d'échelon et de 5 promotions internes.
  - Progression de l'assurance du personnel du fait de l'évolution de la masse salariale pour 17 000€
  - Augmentation des bénéficiaires de prestations sociales pour 9 600€
  
- Facteurs conjoncturels : **593 100€**
  - Un contexte sanitaire toujours sous tension engendrant des dépenses supplémentaires au niveau des contractuels sur emplois non permanents pour 300 000€ et sur le personnel extérieur pour 110 000€
  - Ouverture d'un centre de vaccination à la Maison des Associations : 80 000€
  - Revalorisation des indemnités kilométriques pour les agents utilisant leur véhicule personnel : 23 100€
  - Versement aux agents de cartes cadeaux pour compenser la non-réalisation de la cérémonie des vœux 2021 pour 60 000€
  - Progression du versement des aides de retour à l'emploi du fait de la conjoncture pour 20 000€

En 2022, le Conseil Municipal a validé 31 créations nettes de postes pour **642 400€** dont 20 créations répondent aux engagements de la collectivité autour d'un plan de titularisation sur postes permanents auprès des organisations syndicales. Ce plan a concerné les postes d'auxiliaire de puériculture, d'agent d'entretien et de restauration, d'adjoint techniques CAP petite enfance et d'adjoint d'animation. Les autres créations étaient liées au besoin de renforcement ou créations de services, afin d'améliorer le niveau de service rendu aux habitants dans le cadre de la nouvelle feuille de route du mandat. Ces créations de postes ont concerné les emplois de technicien VRD espaces publics, de chargé de mission insertion professionnelle et inclusion numérique, de technicien prévention et santé environnementale, d'assistant de bibliothèque et d'agent de bibliothèque ludothécaire dans le cadre de l'ouverture du dimanche, de dumiste, de coordinateur projets jeunesse, de chef de centre ressources petite enfance, de régisseur placier, de directeur de projet contrats complexes et innovation publique.

### **I.3 Les autres charges de gestion courante : 14 555 379 € (13 274 989 € en 2021)**

En augmentation de 9.6 % (+ 1 280 390 €), essentiellement du fait de la croissance de la subvention de 800 000 € versée au CCAS et par le protocole transactionnel contracté avec la société Kart System (délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022) pour 158 694 €.

Parmi les charges les plus significatives :

- Les subventions et participations versées :
  - Subventions de fonctionnement : 5 553 058 € (5 496 413 € en 2021), soit + 1 % avec des subventions exceptionnelles votées en DM : MHB 22 000 €, Maison que Pierre a bâti 28 500 €, Ukraine amitié 5 000 € ou Pompiers solidaires 5 000 €.
  - Subvention de fonctionnement CCAS : 4 900 000 € (4 100 000 € en 2021).
  - Subvention à la SEM Mérignac Gestion Equipement : 2 387 309 € (2 282 632 € en 2021), adossée au taux d'inflation. Cette évolution correspond à la saison 2022-2023 du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Pin Galant. Le montant évolue selon un indice prévu au contrat.
- Indemnités, cotisations retraite, frais de mission et formation des élus : 601 059 € contre 590 788 € en 2021). Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.
- La subvention d'équilibre budget annexe – restaurant d'entreprise : 302 420 € (315 850 € en 2021).
- La contribution obligatoire versée à l'école privée Sainte Marie : 289 933 contre 283 562 en 2021 (hors contrepassation d'un rattachement).
- Nouveau Forfait externat (participation financière sur frais de scolarité et pause méridienne) avec la Ville de Bordeaux : 48 900 € en 2022 (délibération du 27 juin 2022).
- Indemnité transactionnelle Kart system : 158 694 €
- Subvention exceptionnelle SIVU : 44 450 €. En 2021 cette dépense passait sur le chapitre 67, avec le passage au référentiel comptable M57 cette dépense est réalisée au chapitre 65. Pour mémoire le montant de cette subvention exceptionnelle avait été de 126 716 € en 2021.

### **I.4 Les charges financières : 131 810 €**

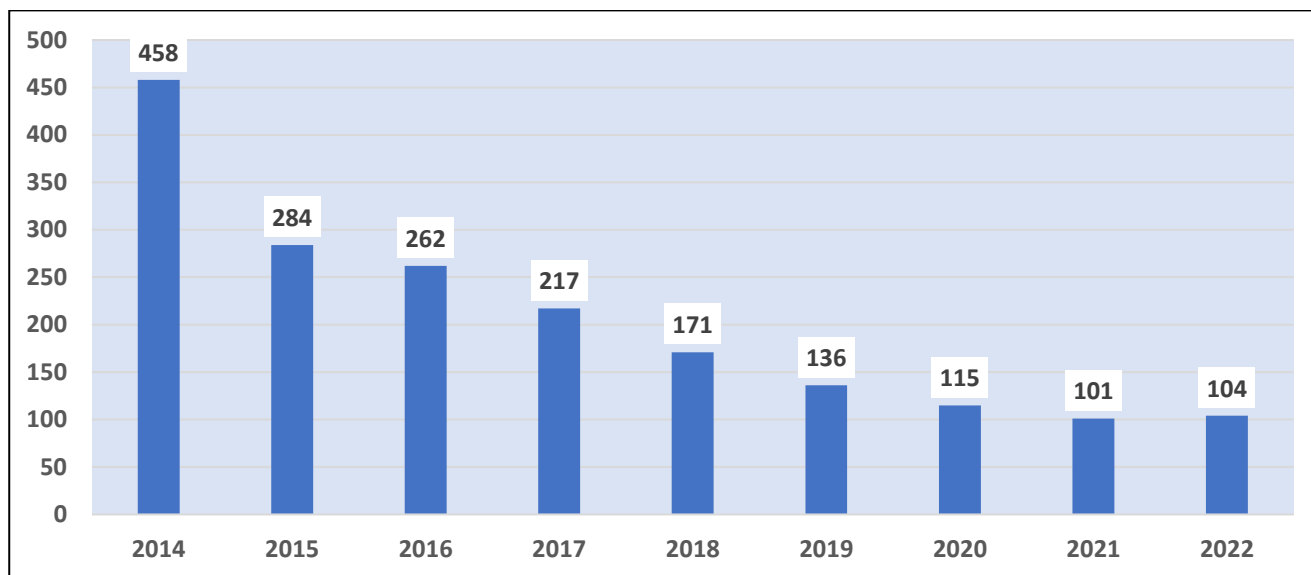
Les frais financiers sont en progression de 34 % par rapport à 2021. Cette dépense est répartie entre :

- les intérêts de la dette réglés à l'échéance : 103 835 €
- les Intérêts Courus Non Echus : 12 419 €
- La commission sur nouveau prêt : 15 556 €

Au sein des frais financiers ce sont les intérêts courus non échus et les commissions qui augmentent, conséquence des 13 M€ d'emprunt encaissés en 2022 alors que la commune n'avait pas emprunté en 2021.

#### **Evolution des intérêts de la dette en K€**





### I.5 Les atténuations de produits : 6 157 451 €

Elles sont constituées :

- Du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) institué par la loi de finances 2012, visant à prélever des ressources des intercommunalités et communes dites favorisées au profit d'intercommunalités et communes moins favorisées. Après les fortes progressions des années 2013 à 2017 et l'effet de la mutualisation 2016 constaté sur le compte administratif 2018, ce poste est en légère baisse depuis 2021.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>FPIC</b>	323 720	423 514	623 961	779 079	646 008	594 529	609 456	601 804	570 066
<b>Evolution par rapport à N-1</b>	87,36%	30,83%	47,33%	24,86%	-17,08%	-7.97 %	+2.51 %	- 1.25 %	- 5.27 %

- De l'attribution de compensation (AC)  
Conséquence des différents transferts de compétence opérés dans le cadre de la loi MAPTAM et de la constitution des services communs, l'AC est négative depuis 2016 : l'AC jusque-là perçue en recettes devient une dépense de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole (au chapitre 014).

L'AC connaît une évolution de 2.6 % en 2022 en passant de 5.36 M€ à 5.50 M€.

<b>AC fonctionnement 2021 (Versement à Bordeaux métropole)</b>	5.36 M€
<b>Révisions de niveau de service au 01-01-2022</b>	+ 0.14 M€
<b>AC fonctionnement 2022</b>	5.50 M€

## I.5 Les charges exceptionnelles : 1 201 € contre 1 148 287 en 2021

Le niveau important de ces charges en 2021 était la conséquence de la crise sanitaire. En effet, les charges suivantes avaient impacté ce chapitre :

- Subvention exceptionnelle au SIVU de restauration de Bordeaux-Mérignac : 126 716 €
- Indemnité d'imprévision versée à la SEM MGE Pin Galant au titre de la saison 2020-2021 : 551 078 €
- Dispositif Chèque rentrée assos : 169 650 €
- Les exonérations de loyers, qui, en M14, sont traitées comme des subventions exceptionnelles pour 161 956 €. Le cinéma, la brasserie du cinéma ou le restaurant de la roseraie avaient bénéficié de cette exonération.

Le référentiel comptable M57 est appliqué par la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce référentiel a transféré des dépenses qui étaient traitées en chapitre 67 en M14 vers le chapitre 65 (intérêts moratoires, secours, bourses et prix, charges exceptionnelles diverses, subventions exceptionnelles). Ne figurent donc plus, sur le chapitre 67 du CFU, que les dépenses d'annulation des titres émis sur les exercices antérieurs pour 1 201 €.

## **II – Les recettes réelles de fonctionnement**

A l'instar des dépenses de fonctionnement il convient d'avoir une lecture « retraitée » de l'évolution des recettes de fonctionnement. En effet, en 2021, la commune avait encaissé des recettes exceptionnelles de près de 4 M€ :

- Reversement par la SEM MGE Pin Galant de 2.3 M€ de participation versée au titre de la saison 2020-2021 (délibération de novembre 2021) - chapitre 77
- Cession foncière pour 0.14 M€ (cession AXANIS à Beutre, délibération 2019-87 du 30 septembre 2019). chapitre 77
- Un rôle de droits de mutations exceptionnel de 1.4 M€ - chapitre 73

En 2022 la commune a également titré des recettes exceptionnelles comme le jugement « pro consul circuit de Mérignac » pour un total de 0.66 M€ (0.21 M€ sur le chapitre 75 et 0.45 M€ sur le chapitre 70).

Les recettes de fonctionnement hors chapitre 77 « exceptionnel » progressent de 3 %. Toutefois en retraitant des recettes exceptionnelles recensées ci-dessus l'évolution entre 2021 et 2022 est de 3.9 %.

### Les recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitres	Libellés	Réalisé 2021	Voté 2022	Réalisé 2022	Taux réalisation	Evolution 2021-2022
70	Produits services	3 892 390.93	4 629 688.00	4 731 322.44	102 %	21.5 %
73	Impôts – taxes	75 686 480.77	77 037 533.85	77 380 343.93	100.5%	2.2 %
74	Dotations	14 010 630.36	13 942 528.00	13 890 345.22	99.6 %	-0.8 %

75	Produits gestion courante	469 273.32	827 300.00	897 340.31	108 %	91.2 %
013	Atténuations charges	452 749.65	503 700.00	478 414.30	95 %	5.7%
76	Produits financiers	555.84	0	345.84	S. O	- 37.8 %
<b>Total recettes réelles hors exceptionnelles</b>		<b>94 512 080.87</b>	<b>96 940 729.85</b>	<b>97 378 112.04</b>	<b>100.5</b>	<b>3.03 %</b>
77 + 78	Exceptionnelles et reprise / provisions	2 664 672.91	64 200.00	46 679.23	73 %	- 98 %
<b>Total recettes réelles</b>		<b>97 176 753.78</b>	<b>97 004 929.85</b>	<b>97 424 791.27</b>	<b>100.4 %</b>	<b>0.26 %</b>

## II.1 Produits des Services : 4 731 322 (3 892 391 € en 2021)

En progression notable de 21 % par rapport à 2021 soit +0.8 M€ :

Ils correspondent principalement à la participation des usagers aux prestations rendues par la Ville :

- Secteur scolaire et périscolaire dont la restauration scolaire : 2 838 859 € / 2 624 951 € en 2021 €. La fermeture de ces services en avril 2021 a mécaniquement fait progresser ce poste de 0.2 M€ sur l'exercice 2022 qui n'a pas connu de rupture d'activité. On relève également une progression des effectifs.
- Secteur social (crèches...) : 549 845 € / 540 875 € en 2021. Légère progression de ce poste.
- Secteur sportif (essentiellement les entrées du stade nautique) : 209 853 € / 121 818 € en 2021. Reprise d'un fonctionnement normal du stade nautique en 2022.
- Secteur culturel (conservatoire notamment) : 179 355 € / 104 770 € en 2021. Reprise d'une activité normale

Recettes diverses : 953 410 € (499 977 € en 2021) dont :

- Remboursement budget annexe personnel mis à disposition : 207 527 € (179 593 € en 2021)
- Jugement Pro consult – circuit de Mérignac : 541 935 € (0 € en 2021)
- Redevances d'occupation et d'utilisation du domaine public : 127 516 € (123 781 € en 2021)

## II.2 Dotations et subventions (hors compensations fiscales de l'Etat) \* : 8 783 592 € (9 208 765 € en 2021)

\* le différentiel entre le montant figurant sur le tableau de la page précédente soit 13 890 345 € et 8 783 592 € s'explique par la non prise en compte des compensations fiscales (5 106 753 €) qui sont intégrées au paragraphe relatif à la fiscalité.

Les dotations et subventions sont en baisse par rapport à l'année passée (- 4.6 %). Au sein de ce poste, on observe la poursuite de la baisse de la DGF (près de - 182 985 €). Ce chapitre comprend :

### ↳ **Participations de l'Etat** : 4 689 897 € (4 721 170 € en 2021)

En baisse de 0.6 % par rapport à 2021 avec une baisse de la DGF compensée par la subvention « extension heures d'ouverture de la médiathèque » (99 556 €) et la subvention pour le centre de vaccination (186 350 €)

- Dotation Globale de Fonctionnement : 4 009 654 € (4 217 434 € en 2021)

Principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, elle baisse de 4.9 % en 2022. Après la forte baisse des années 2014 à 2016, on observe toutefois une baisse plus modérée mais régulière.

### Evolution de la DGF forfaitaire depuis 2013 :

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	10.55	9.74	7.94	6.27	5.15	4.96	4.68	4.40	4.22	4.00

- Fonds d'amorçage au titre des nouveaux rythmes scolaires : 262 050 €

- Subvention horaires ouverture médiathèque : 99 556 €

- Subvention centre de vaccination : 186 350 €

### ↳ **Participation Caisse d'Allocations Familiales** : 3 981 729 € (4 371 430 € en 2021 soit - 389 701 € / - 8.9 %).

Regroupent le Contrat Enfance Jeunesse, le Contrat territorial global, la participation au prix de journée des crèches et au fonctionnement des lieux d'accueil enfants parents et relais d'assistantes maternelles, la participation au prix de journée des ALSH - Centres loisirs et la participation aux activités périscolaires TAP-activités sports vacances. La baisse de la recette de la CAF est la conséquence du rythme de versement des acomptes ; en rattachant les acomptes et les soldes au bon exercice les participations du périscolaire progressent de 1 047 964 en 2020 € à 1 091 690 € en 2022. On observe la même tendance sur les crèches avec, par exemple, la participation pour la crèche de la Farandole qui passe de 631 542 € en 2020 à 786 542 € en 2022.

### ↳ **Participation Fonds Européens** : 55 462 € (51 644 € en 2021)

Il s'agit de la participation au financement des postes de référents P.L.I.E mis à disposition de la Ville dans le cadre du fonds social européen FSE.

### **II.3 Impôts, Taxes et Compensations fiscales : 82 487 097 €\* (80 488 346 € en 2021)**

\*le différentiel entre le montant figurant sur le tableau situé page précédente soit 77 380 344 € et 82 487 097 € s'explique par l'intégration des compensations fiscales (5 106 753 € provenant de l'article 74833).

Ce poste est en progression de 2.5 % soit + 2 M€ entre 2021 et 2022.

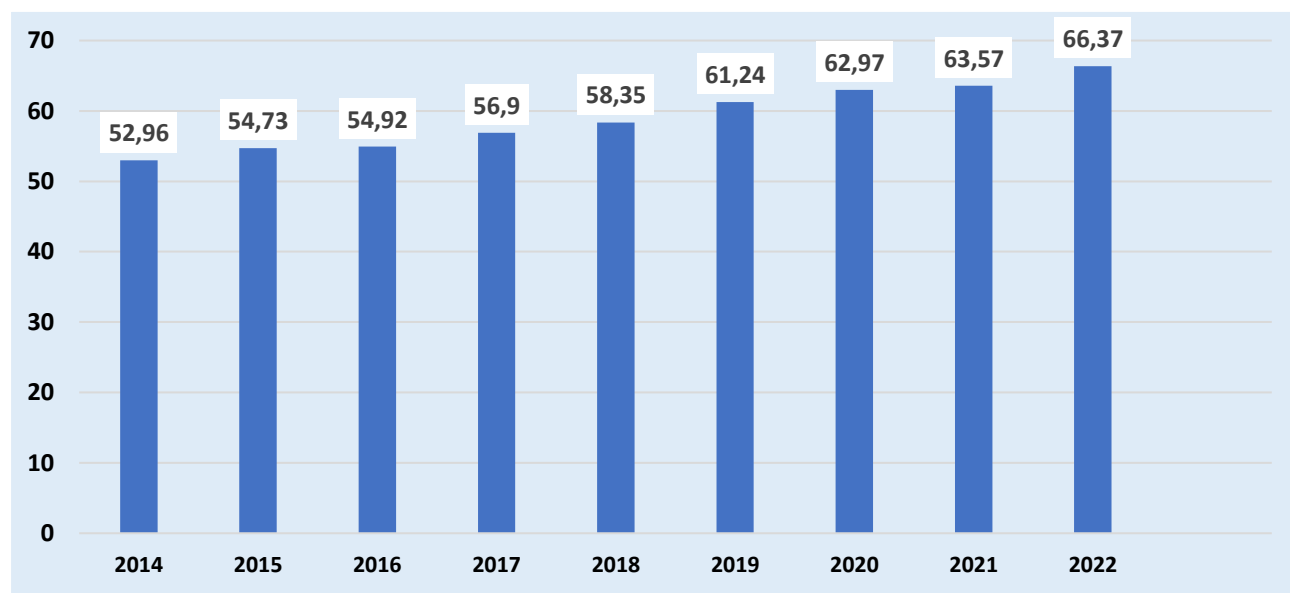
➤ **FISCALITE DIRECTE ELARGIE** (fiscalité directe + compensations fiscales + Dotation de solidarité métropolitaine) : 74 357 115 € (71 299 613 € en 2021) soit + 4.3 % par rapport à 2021.

- **Contributions directes locales (compte 73111) : 66 367 448 € (63 572 609 € en 2021)**

Le produit des impôts progresse de 4.4% soit + 2.79 M€ par rapport à 2021.

- Rôle général 2022 : 66 257 690 €
- Rôles supplémentaires : 109 758 €

Produits de la fiscalité directe locale (en M€)



- **Compensations fiscales (chapitre 74 / comptes 74833) : 5 106 753 € (4 801 865 € en 2021)**  
Correspondent à la compensation d'exonérations consenties par l'Etat. En progression de 6.35 %.
- **Dotations Communautaires (compte 7322): 2 992 672 € (2 925 139 € en 2021).**

- Dotation de solidarité métropolitaine (DSM) : 2 992 672 €

➤ **FISCALITE INDIRECTE** : 8 090 224 € contre 9 188 732 € en 2021.

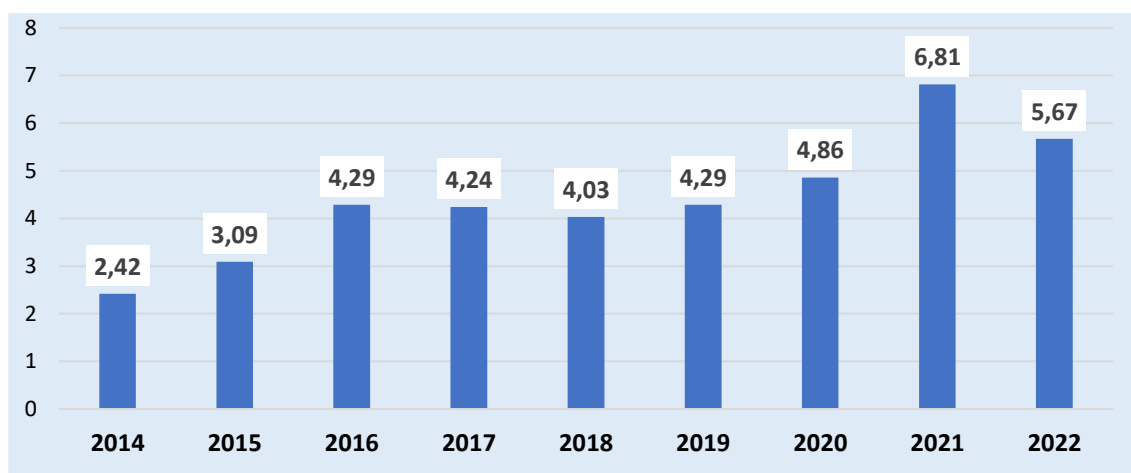
Soit -12 % (- 1.1 M€) avec la forte réalisation des droits de mutations de 2021 (droit de mutations exceptionnel). Hors droits de mutations ce poste « fiscalité indirecte » progresse de 1.86 %

▪ **Taxe additionnelle aux droits de mutation** : 5 673 135 € (6 815 855 € en 2021)

Baisse de 17 % par rapport à 2021 car un rôle exceptionnel de 1,4 M€ a été perçu en février 2021.

Toutefois cette recette reste à un niveau élevé.

Droits de mutations en M€



▪ **Taxe sur l'électricité** : 1 555 390 € (1 485 815 € en 2021).

▪ **Taxe locale sur la publicité extérieure** : 716 794 € (786 746 € en 2021)

▪ **Taxes pylônes, droits de place, divers fiscalité** : 144 905 € (100 316 € en 2021)

**II.4 Autres Produits de Gestion Courante** : 897 340 € contre 469 273 € en 2021

- Revenus des immeubles : 211 993 € (195 617 € en 2021)
- Redevance d'affermage S.E.M. MGE pour le Pin Galant : 166 900 € (159 582 € en 2021)
- Jugement Pro consult circuit de Mérignac : 202 000 €
- Recettes contentieux, remboursements assurances : 125 562 €
- Régie magazine municipal : 89 558 €
- Diverses recettes exceptionnelles : 101 327 €

**II.5 Atténuation de charges** : 478 414 € contre 452 750 € en 2021

Correspondent aux remboursements des traitements des agents municipaux en congés longue maladie, accidents de travail dans le cadre du contrat groupe.

## II.6 Les produits financiers : 346 € (556 € en 2021).

Ce sont les dividendes sur nos actions ou parts sociales. Les recettes 2022 correspondent aux intérêts des parts sociales de la caisse d'épargne. En effet, depuis 2001 la ville détient 1 143 parts sociales de cet établissement.

## II.7 Les Produits Exceptionnels : 21 679 € (2 664 673 € en 2021)

Ce chapitre a été modifié avec le référentiel comptable M57. Une grande partie des recettes de ce chapitre bascule en chapitre 75, seules subsistent les recettes « mandats annulés » et les cessions d'immobilisation.

Le fort niveau constaté dans le compte administratif 2021 s'expliquait notamment par :

- Le reversement par la SEM MGE Pin Galant de 2 260 000 € de participation versée au titre de la saison 2020-2021 (délibération de novembre 2021).

- Une cession foncière : 142 540 € (cession AXANIS à Beutre, délibération 2019-87 du 30 septembre 2019)

## Conclusion

Le compte financier unique 2022 peut être résumé comme suit :

- Une épargne de gestion dans la tendance des années 2018 à 2020 après une année 2021 marquée par de nombreux éléments exceptionnels qui viennent tasser les recettes de fonctionnement,
- L'effet inflation commence à impacter les budgets locaux en 2022, le pic pourrait être constaté au CFU 2023,
- Un autofinancement qui suit la même évolution que l'épargne de gestion en revenant au niveau des années 2019 et 2020 en se situant à 9.6 M€
- Un niveau élevé de dépenses d'équipement à 33.6 M€, avec un taux de réalisation en progression, dans la lignée du PPI ambitieux présenté au Conseil Municipal du 6 février 2023.
- Recours à l'emprunt pour 13 M€ après 6 années de désendettement (encours de la dette 2016 inférieur l'encours de la dette 2021),
- un ratio de désendettement proche de 2 ans illustrant la bonne santé financière de la commune

## Chiffres clés de notre situation financière

En milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits fonctionnement	82 280	82 906	84 340	87 296	87 716	97 009	97 425
Dépenses fonctionnement	75 322	74 265	74 139	76 010	77 176	81 295	86 458
= Epargne de gestion	6 958	8 641	10 201	11 286	10 540	15 714	10 967
- Intérêts de la Dette	262	217	171	135	106	98	116
= Epargne brute	6 696	8 424	10 030	11 151	10 434	15 616	10 851
- Capital de la Dette	1 661	1 854	1 485	1 367	1 272	1 211	1 226

= Epargne nette	5 035	6 570	8 545	9 784	9 162	14 405	9 625
Dépenses investissement	8 825	10 404	12 244	15 947	18 691	28 087*	33 587
Emprunt	0	13	0	0	5 000	0	13 000
Désendettement	1,4 an	11 mois	8 mois	6 mois	10 mois	6 mois	1.8 an
Encours dette au 31/12	9 600	7 790	6 310	4 942	8 670	7 458	19 232

\* : les dépenses d'investissement 2021 intègrent l'apurement du compte 1069 pour 253 348 € à la suite du passage au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au référentiel budgétaire et comptable M57

### LE BUDGET ANNEXE « RESTAURANT D'ENTREPRISE »

Ce budget porte les dépenses et les recettes du self municipal. Les dépenses de fonctionnement 2022 à 358 425.50 € sont couvertes par la subvention du budget principal à hauteur de 302 420.54 €, le solde provenant de la vente des repas aux bénéficiaires. La section de fonctionnement 2022 est à l'équilibre.

En €	2021	2022
DEPENSES REALISEES	357 361.30 €	358 425.50 €
RECETTES REALISEES sauf résultat reporté	359 478.73 €	358 425.50 €
Dont subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville	315 850.32 €	302 420.54 €

- La section de fonctionnement présente un résultat à l'équilibre
- La section d'investissement présente un résultat d'exécution 2022 de 2 221.52 €
- Le résultat global de l'exercice 2022 est donc de + 2 221.52 €